

**TABLEAU DE SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS
AVIS « PANSER LE PRESENT-PENSER LES FUTURS »**

	MESURES A IMPACT IMMEDIAT	MESURES A IMPACT DIFFERE	MESURES A IMPACT SUR LONG TERME
PREAMBULE	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'effet levier du budget de la politique de la ville (BOP 147) en proposant 0,2% du budget national pour permettre ainsi un changement d'échelle significatif. Le CNV rappelle l'efficacité de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales et des organismes de protection sociale pour assurer le déploiement de l'ensemble des politiques publique de droit commun de l'Etat et des collectivités au service du projet de territoire. • Reprendre, amplifier et suivre les 40 mesures de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers de juillet 2018 dans le cadre du plan de relance. • Renforcer et légitimer le rôle des Conseils citoyens dans la co-construction des projets de territoires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Investir dans la coopération, la mise en réseau d'acteurs, la création de missions d'agents de développement locaux territoriaux pour accompagner et favoriser les conditions de la coopération. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Conseil national des villes soutiendra et suivra avec attention les mesures proposées dans le cadre des groupes de travail thématiques de l'ANCT dans la perspective du plan de relance, auxquels il a contribué. Et vérifiera la bonne déclinaison en QPV des mesures notamment proposées par le CNLE, la CNS et le HCEfh.
SANTE ENIEU APRES CRISE	<ul style="list-style-type: none"> • Accélérer et amplifier l'ambition du déploiement des maisons et centres de santé et prioriser les 50 QPV qui apparaissent comme carencés. • Couvrir l'ensemble des territoires en offrant une qualité d'accueil et d'offre de soins digne sur les enjeux de promotion et de prévention (PMI, prévention spécialisée). • Maintenir les mesures d'urgences (numéro gratuit, SMS 114, pharmacies...) avec un regard attentif pour qu'elles soient aussi déployées dans ou à proximité des QPV. • Développer de nouvelles méthodes d'approches et de repérages des publics notamment « d'Aller-vers » en mixant contact dématérialisé et présentiel. • Intégrer l'interprétariat dans les ressources de soutien individuel. • CMPP : Créer dès l'été et pour la rentrée scolaire des alliances entre l'éducation nationale et les structures sanitaires afin de diversifier les modalités de réponses et d'entrée dans les soins qui constitue un enjeu majeur pour lutter contre les inégalités territoriales et sociales de santé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser une communication globale visant à encourager les habitants à se soigner en les rassurant sur l'organisation des soins et de l'accueil. • Développer un ambitieux programme d'éducation à la santé notamment en primaire en partenariat entre l'Education nationale et les structures sanitaires. • Doter prioritairement les établissements scolaires en REP et REP+ d'infirmiers-infirmières et de personnels médicaux. • Identifier dans les mesures retenues du « Ségur de la santé » un pourcentage défini (3%) dédié aux actions de prévention et de promotion de la santé, y compris sous forme d'un fond dédié (fond Barnier). 	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir un accès territorial renforcé des soins à tous tant sur les volets de la médecine générale que spécialisée.

REINTERROGER LES RELATIONS DES INSTITUTIONS AVEC LES POPULATION	<ul style="list-style-type: none"> • Doubler le nombre d'adultes-relais, et les professionnaliser pour conduire des missions de médiation dédié à la prévention, à l'éducation et à la promotion de la santé comme de l'accompagnement de l'utilisation des outils numériques. • Développer des réseaux d'écoute et de soutien valorisant les ressources, savoir-être et savoir-faire des parents. • Inclure dans la feuille de route des policiers le lien privilégié à développer avec les associations. • Prendre en charge dans le cadre des CJL, par les policiers le permis de conduire, à tout le moins de la conduite accompagnée. • Fixer des objectifs de raccourcissement des délais de prise en charge pour toutes mesures d'accompagnement pénales ou civiles, comme d'accueil dans les établissements spécialisés. • Mettre en place des campagnes de testing régulière (accès à l'emploi, au logement, aux services). 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'aide à la parentalité, et la maîtrise de la langue et des outils numériques, mais aussi former les parents. • Développer et accompagner avec des outils numériques simples permettant le renforcement du lien et des échanges enseignants/parents/enfants. • Renforcer la coordination des politiques de réussite éducative de décrochage scolaire, des politiques d'accompagnement à la parentalité et de prévention de la délinquance. • Doter tous les commissariats de travailleurs sociaux en encourageant les permanences de proximité. • Harmoniser systématiquement les géographies institutionnelles territoriales, notamment la justice. • Définir et évaluer les priorités d'intervention des équipes de prévention spécialisée. • Préconiser que les agents affectés sur des territoires classés en géographie prioritaire puissent rester au minimum 3 ans sur site afin de pouvoir développer des liens et entretenir une confiance mutuelle avec les habitants du territoire. • Adapter des parcours de formation de modules relatifs aux enjeux de relations institutions-population, mais surtout que la formation initiale intègre une connaissance sociologique, psychologique et historique des populations et des cultures afin de déconstruire les stéréotypes et les vocabulaires inappropriés. • Rendre obligatoire des périodes de stages découverte et des visites de terrains. • Mettre en place des temps d'échange, de partage d'expérience ou de vécus professionnels pendant les temps de travail. • Proposer des offres de logement à la mutation ou lors de formation pour faciliter les trajets domicile-lieux de travail ou formation. • Mettre en place des audits et des indicateurs dans des plans pluriannuels de lutte contre les discriminations des organisations publiques ou privées. • Assurer la traçabilité des contrôles d'identité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer une police de contact au quotidien uniquement sur les QPV, qui se distingue par ses agents des dispositifs de sécurité public et de maintien de l'ordre existants. • Doter la police de proximité de moyens (tablette numérique ou ordinateurs portables) dans un espace public neutre. • Instituer la signature électronique afin que les habitants n'aient plus besoin de venir confirmer la plainte dans une commissariat ou une gendarmerie. • Clarifier les compétences et réinterroger la gouvernance nationale et territoriale de la protection de l'enfance (PJJ – Conseils départementaux). • Rendre plus effectif l'action de groupe contre les discriminations.
--	---	---	---

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">PRECARITE, EMPLOI ET FORMATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des « Emplois Rebonds » et les flécher en priorité vers les habitants des QPV. • Mettre en place des mesures d'aide de subsistance et de soutien temporaire aux jeunes (18-25ans) jusqu'à leur intégration dans des dispositifs de formation ou parcours d'insertion. • Poursuivre et renforcer le fléchage des dispositifs existants d'accompagnement, de formation et d'insertion envers les jeunes des QPV. • Rendre automatique le recouvrement des contributions à l'entretien et à l'éducation des enfants (pensions alimentaires). • Rendre automatique le versement du complément d'ASF. • Permettre un accès prioritaire aux parents isolés aux aides liées à la suspension et au paiement des loyers via le FSL jusqu'à la fin du processus de déconfinement. • Prendre en charge à 100% le coût de transport, pour les familles monoparentales aux horaires hachés, par l'employeur public ou privé, quel que soit le mode de transport utilisé. • Considérer que les heures passées dans les transports d'un travail a un autre soient rémunérées par l'employeur public ou privé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer un plan de mesures de soutien massif visant à identifier les potentiels d'activités portés par les habitants des QPV et à favoriser leurs émergence en vue d'accompagner la création d'entreprises dans ou hors QPV. • Etendre l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée en ciblant en priorité les QPV. • Déployer un plan d'envergure d'offres d'emplois et stages en direction des lycéens et étudiants des filières professionnelles et générales soit lancé s'inspirant du dispositif et de la plateforme « Mon stage de 3ème ». • Instaurer un « tiers payant » pour les modes de garde des enfants à destination des parents résidant en QPV. • Elargir le versement du complément de libre choix du mode de garde jusqu'à l'entrée au collège. • Intégrer systématiquement le critère de familles monoparentales en QPV dans les publics prioritaires à l'accès aux modes de garde. • Prolonger le dispositif de zone franche urbaine jusqu'en 2022 (fin des contrats de ville). 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager les horaires de travail proposés à l'environnement ou à l'organisation personnelle des salariés. • Suivre l'impact de la pérennisation des ZFU et à l'issue sur la base d'un bilan, de réfléchir à des dispositifs tenant compte des besoins endogènes et exogènes du développement économiques des QPV (nature d'activités, disponibilités des fonciers, besoins de la population). • Repenser la philosophie générale du système d'imposition actuel. Le CNV propose de réfléchir à un nouveau calcul de l'assiette foncière des collectivités pour leur permettre de conserver de véritables marges de manœuvre fiscales et pouvoir développer des dynamiques d'attractivité des territoires et de mixité sociale. • Examiner et éclairer les approches innovantes des formes de rémunérations et de valorisation du travail et des savoir-faire. Le CNV souhaite que des réflexions sur des approches innovantes soient engagées autour de la rémunération du travail et de la valorisation des savoir-être et savoir-faire telles que le revenu contributif, le revenu de base et l'impôt négatif, le « revenu universel éducatif », le revenu universel d'activité ou toute autre innovation permettant aux personnes les plus précaires, quel que soit leur âge, de vivre le plus dignement possible.
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">DISPOSITIFS INCLUSIFS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner des démarches innovantes de repérage des savoir-être, savoir-faire, des pratiques et des activités avec un objectif de co-construction des stratégies de développement économique territorial endogène. • Soutenir les associations de grande proximité en rendant pérenne les moyens attribués exceptionnellement pendant la période du Covid. • Organiser localement une meilleure connaissance locale des instructions de la politique de la ville et des DRJSCS pour une meilleure information et connaissance des dispositifs existants (PAVA, CRIB, FDVA) par les associations de proximité en QPV. 	<ul style="list-style-type: none"> • Systématiser l'intégration des actions économiques dans les contrats de ville et en développer le pilotage et l'évaluation. • Mettre en place en place une plateforme locale qui pourrait avoir une fonction coopérative d'employeur avec la mise à disposition ponctuelle ou partielle de personnel, et porter des emplois partagés (adultes-relais, emplois-francs, service civique et nouveaux emplois rebonds). • Mettre en œuvre une politique publique à part entière pour continuer et amplifier le soutien existant aux associations de grande proximité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les enveloppes de crédits ANRU pour financer le soutien à l'ingénierie et assouplir les critères d'éligibilité des dispositifs. • Co financer dans les projets NPNRU les investissements de sortie de crise (école, établissements de santé, locaux contribuant à l'activité économique, etc.) • Mise en place d'un service public de l'engagement renforçant les dispositions de la loi Egalité Citoyenneté. • Evaluer les actions portées par les associations et leurs impacts sur les publics cibles pour en évaluer l'utilité sociale.

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">CAPITALISER SUR LES SOLIDARITES AVEC TOUS POUR TOUS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire évoluer les conditions des offres de connexion mobile et internet d'abonnement pour élargir l'accès à tout public. • Identifier en priorité les populations isolées « qui passent sous les radars ». • Identifier, multiplier et soutenir les lieux d'accueil de confiance existants fréquentés par les publics. • Former les personnes allophones en vue d'acquérir le français comme langue étrangère et de lutter contre l'illettrisme. • Développer de nouvelles pratiques culturelles de proximité avec et pour les familles capitalisant sur les savoir-faire et pratiques culturelles, sportives et artistiques des habitants. • Produire une présentation juste et objective des quartiers prioritaires au travers des différentes productions des médias. • Mettre en lumière les parcours ordinaires de personnes et les réalités des richesses économiques présentes dans les quartiers afin de contribuer à une reconnaissance des profils et des compétences. • Flécher 10% des crédits FEDER et FSE sur les quartiers, notamment sur les enjeux d'offre de santé, de renforcement des services publics, de lutte contre la pauvreté et du numérique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer et accélérer l'ouverture des 2000 maisons France Service (en priorité QPV) en étant attentif aux conditions d'offres de services et d'accompagnement pour les publics les plus fragiles. • Développer des applicatifs et des contenus numériques clairs, simples et compréhensibles par un large public sans besoins de prérequis techniques. • Favoriser l'engagement des collectivités locales, en tant que signataires des contrats d'objectifs, à contribuer à la production et à la diffusion de l'information concernant leurs quartiers prioritaires (radios et TV locales, comme réseaux sociaux). • Revoir les modes de contractualisation entre l'Etat et les Collectivités en lien avec les équipes de l'ANCT. 	<ul style="list-style-type: none"> • Couvrir tous les territoires - conditions d'accessibilité- réelle au numérique. • Réserver 1% du budget des opérations de l'ANRU à des actions artistiques et/ou culturelles. • Encourager et accompagner les populations pour aller vers les institutions et les équipements artistiques et culturels, et vice versa.
---	---	---	---